

RÈGLEMENT DE L'APPEL À TEXTES 2025

Art 1 : Il est créé un appel à textes de poésie ouvert à tous.

Art 2 : Cet appel est ouvert dans les deux langues : le corse ou le français. Le thème est VOLCANIQUE.

Art 3 : A Casa di a Puisia, organisatrice de l'évènement, confiera à un jury, le soin de désigner les gagnants.

Art 4 : Chaque candidat ne peut envoyer à la Maison de la poésie de la Corse qu'un seul texte. Il doit le faire impérativement à l'adresse mail : casadiapuisia@laposte.net Toutes les formes de poésie sont acceptées dès lors que le texte ne dépasse par une page (deux pages si le texte est en langue corse accompagné de sa traduction). La date limite des envois est fixée au **1er mars minuit**.

Art 5 : Il est demandé aux candidats de respecter le formalisme suivant : Textes en word, caractères New Time Roman 12, interligne simple. Mention en haut et à gauche du nom et du prénom, de l'adresse mail, de l'adresse postale et du n° de tel. Les jeunes de - 18 ans, feront figurer la mention « **concours jeunes** », ils préciseront le nom de leur établissement scolaire.

Art 6 : A réception des envois, le secrétariat de **A Casa di a Puisia** en accusera réception et fera parvenir un numéro d'enregistrement à son destinataire.

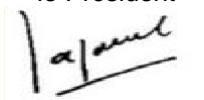
Art 7 : Les textes soumis à l'appréciation du jury seront rendus anonymes avant de lui être soumis. Ce dernier déterminera, le poème qui recevra la récompense. Son jugement est insusceptible de recours et sera porté à la connaissance de tous les participants par courrier électronique.

Art 8 : Le vainqueur se verra remettre un prix sous la forme d'une œuvre d'art, lors d'une cérémonie organisée par **A Casa di a Puisia**.

Art 9 : Les membres du jury sont soumis au secret des délibérations, aucune information relative aux débats internes ne sera divulguée à l'extérieur.

Art 10 : Les textes signalés par les membres du jury feront l'objet d'une édition dans un recueil collectif.

le Président



Norbert Paganelli